

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communailes-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20190107\_02

### Séance du 7 janvier 2019

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 13

**Date de la convocation :**

31 décembre 2018

**Date d'affichage :**

14 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le sept janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Était absente excusée : Claudine QUATREPOINT.

Étaient absents : Nelly GIROD, Stéphane BERQUAND, Nicolas GRIFFOND, Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

---

**Objet : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater  
des dépenses d'investissement avant le vote  
du budget primitif 2018**

M. le Maire rappelle que les dépenses d'investissement ne peuvent être réglées avant le vote du budget, sans une autorisation préalable dans la limite de 25 % des prévisions de dépenses de l'année 2018. Il demande l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget, à hauteur des montants suivants :

- c/20 - immobilisations incorporelles : 4 246,10 €
- c/21 - immobilisations corporelles : 139 020,02 €
- c/23 - immobilisations en cours : 206 364,99 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne cette autorisation dont M. le Maire devra faire état lors de l'élaboration du budget primitif 2019.



Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
  
Florent SERRETTE